



## Conseil d'administration du 26 septembre 2019

Délibération n° 2019/57

Objet : **Approbation de la convention de veille foncière avec la commune de Le Langon**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Décide de surseoir à la convention de veille foncière entre la commune de Le Langon et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de programmes de logements « secteur La Cure ».

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

**30 SEP. 2019**

**COURRIER ARRIVÉ**